

Commentaire présenté à l'Office des Transports du Canada (Commentaire présenté avec le formulaire)

Sujet: Consultation sur la demande d'autorisation de construction pour la voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic

Nom: Raymond Gauthier

Date: 2025-12-30

À qui de droit

Moi Raymond Gauthier je veux que cette situation se corrige le plutôt possible. Encore hier au 29 décembre 2025 tous les passages de Nantes à Lac-Mégantic étaient obstrués pour rails en mauvaise état. que penser pour les services d'urgences ? Voir la suite sur ce mail pour une plainte.

Attachement N°1

Raymond Gauthier
466, Rue Principale
Piopolis, Québec
G0Y 1H0

Office des transports du Canada
60 rue Laval, unité 01
Gatineau, Québec
J8X 3G9

Piopolis, 26 décembre 2025

Objet : Plainte concernant le tracé de la nouvelle voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic.

Au nom de toutes les personnes qui résident dans la MRC du Granit, des citoyens des municipalités riveraines, des voyageurs en transit et des touristes et de toutes les personnes qui subissent au jour le jour des préjudices à cause de la circulation ferroviaire sur l'actuel tracé en milieu urbain.

Le tracé proposé pour la voie ferroviaire de contournement a franchi avec succès toutes les étapes de consultation. Le tracé projeté circulerait à proximité de la zone industrielle, ce qui est tout à fait justifié, plutôt que dans une zone urbaine densément peuplée.

Il faut noter que seule une poignée de citoyens s'oppose au nouveau tracé de contournement alors que le tracé actuel qui emprunte et obstrue la circulation dans la ville de Lac-Mégantic incommode à tous les jours des milliers de citoyens de toutes provenances qu'ils soient résidents, des voyageurs en transit ou pour de courts passages ou encore les nombreux touristes. Les motifs de résistance proposés par les personnes qui s'opposent au nouveau tracé de 12,5 km ont tous été traités. Des experts ont été engagés et se sont prononcés. Des audiences publiques ont eu lieu. Des réponses satisfaisantes ont donc été fournies. Il importe maintenant placer le bien commun avant les intérêts particuliers de quelques personnes. Par ailleurs, les personnes qui sont expropriées ont reçu ou recevront de généreuses indemnités que nous leurs payons tous à même les fonds publics gouvernementaux.

Depuis la catastrophe, le tracé de la voie du chemin de fer urbain suit le même tracé et est assujetti à la même pente. Les conditions qui prévalaient en 2013 qui ont engendré le feu catastrophique sont toujours présentes aujourd'hui et nous menacent encore. De façon plus personnelle, j'ai vécu avec horreur le déraillement du 6 juillet 2013 et j'y ai perdu des personnes que je connaissais. Aujourd'hui, j'ai peur qu'une nouvelle hécatombe se produise. Personne ne souhaite une autre catastrophe ferroviaire.

La voie de contournement proposée nous affecterait tous individuellement de façon positive en rétablissant le sentiment de sécurité par un accès plus rapide aux services d'urgence et par l'amélioration de la qualité de vie. La voie de contournement proposée affecterait aussi de façon positive toutes les personnes qui résident dans la MRC du Granit, des citoyens des municipalités riveraines, des voyageurs en transit et des touristes qui auraient besoin des services d'urgence et qui subissent au jour le jour des retards importants et des préjudices à cause de la circulation ferroviaire sur l'actuel tracé en milieu urbain.

Le tracé proposé pour la voie ferroviaire de contournement a l'avantage de s'éloigner des zones densément peuplées pour emprunter celle de la zone industrielle. La voie ferroviaire de contournement proposée n'affecterait occasionnellement qu'une poignée de personnes. Plusieurs fois par jour, le convoi ferroviaire emprunte le tracé qui bloque la circulation dans la ville de Lac-Mégantic. Les citoyens au premier chef sont incommodés mais aussi les voyageurs en transit, les piétons, les cyclistes, les touristes, les autobus scolaires, les convois de transport par camion sont à l'arrêt pendant de nombreuses et précieuses minutes. De plus, le tracé actuel de la voie ferrée circule à proximité des résidences de plusieurs centaines de personnes. À chaque jour, des milliers de personnes se trouvent ainsi incommodées. Toutes ces personnes ne jouissent d'aucune indemnité à contrario des personnes expropriées. Il en va de même pour tous les commerces et services qui sont impactés par la circulation de ces nombreux trains. La voie ferroviaire actuelle affecte et nuit à des milliers de personnes et ce, à tous les jours.

Les avantages attendus sont nombreux et manifestes. Voici quelques exemples;

Dans un premier temps, toutes les personnes qui seront victimes d'une urgence médicale, policière ou de services d'incendies pourront compter plus rapidement, et ce, à tout moment de services disponibles sans entrave aux passages à niveau lorsque de longs convois de trains bloquent les voies de circulation. En situation d'urgence les minutes sont précieuses. Un seul exemple pour illustrer ce problème. Toutes les personnes, qu'elles soient résidentes, voyageurs, ou vacanciers qui seraient victime d'une urgence médicale telle un infarctus, alors que les chances de survie se comptent en secondes, auraient accès plus rapidement aux services ambulanciers et hospitaliers. Ce n'est pas le cas présentement à cause des convois de trains qui bloquent la circulation aux passages à niveaux. De ce fait, la santé et la sécurité des personnes victimes d'une urgence est potentiellement mise en cause parce que l'urgence d'agir se compte en minutes sinon en secondes en pareil cas.

Dans un deuxième temps, toutes les personnes qui habitent en milieu urbain à proximité du tracé ferroviaire actuel ne subiront plus les inconvénients des nombreux passages journaliers des convois de trains.

Dans un troisième temps, la circulation des personnes et des véhicules deviendra plus fluide avec moins d'entrave aux passages à niveaux. De ce fait, moins de perte de temps, de rendez-vous manqués, de stress, de bruit et d'argent perdu pour ne citer que ces exemples.

Dans un quatrième temps le fait d'attendre, arrêtés et bloqués aux passages à niveaux, plusieurs fois par jour, à regarder les longs convois ferroviaires et les trop nombreux wagons chargés de produits dangereux trop souvent inconnus, nous replongent dans les douloureux souvenirs de la catastrophe du 6 juillet 2013. On pense alors aux 47 victimes dont certaines d'entre elles étaient des enfants, des parents, des amis très proches, des gens qu'on a côtoyés et aimés. Cela ravive les sentiments de peur, confronte à nouveau à l'horreur du feu incontrôlable et à l'impuissance devant la destruction impitoyable et totale. Le choc post-traumatique est encore bien présent. Il est inconcevable voir inhumain d'être plongés à répétition et ce, à chaque jour dans des blessures qui ne peuvent cicatriser. Cela fait mal à l'âme encore et encore. Comment oublier?

En terminant, concernant les préoccupations, elles sont aussi évidentes. Le tragique accident du 6 juillet 2013 remonte à plus d'une décennie. Les convois ferroviaires sont maintenant plus nombreux et plus longs. Les produits dangereux et fort malheureusement inconnus qu'on transporte sont incompatibles avec un tracé de voie ferrée en milieu urbain. Il faut impérativement agir et ce, avec diligence pour le bien commun de la population élargie.

J'exprime, au nom d'une large population, une seule préoccupation. Il faut cesser de tergiverser et laisser le bon sens parler. La sécurité de la population est la priorité avant toute autre. La voie ferroviaire de contournement est essentielle et urgente pour la très grande majorité de la population. Les réserves exprimées par les quelques personnes qui s'y opposent ont déjà obtenu des réponses satisfaisantes, De plus, ces personnes recevront des indemnités en cas de dommage ou d'expropriation. C'est ce que la loi prescrit. Leur opposition est maintenant excessive et inappropriée. Leur opposition est personnelle pour des considérations qui négligent le bien commun d'une population élargie qui subit à tous les jours des préjudices importants pouvant mettre en péril la santé et la sécurité.

Il faut privilégier le bien commun et la sécurité de la population élargie. La sécurité de tous en cas d'urgence médicale, policière ou de services d'incendie doit être priorisée pour le bien de tout un chacun. Il faut que les entraves à la circulation cessent, que les dérangements liés à la proximité de la voie ferroviaire actuelle avec de nombreux résidents urbains soient atténués. Il faut enfin pouvoir oublier les douleurs encore vives de cette catastrophe.

Veillez agréer mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, reading "Raymond Gauthier", written over a horizontal line.

Raymond Gauthier